

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 7 OCTOBRE 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h49.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3356-10-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 9 septembre 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
14. Administration
 - 14.1. Renouvellement service téléphonique – firme avocat 2025
15. Travaux publics
 - 15.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
 - 15.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration
16. Urbanisme et environnement

- 16.1. Liste des permis
- 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 16.3. Demande CPTAQ – Alexandre Lavoie
- 16.4. Demande CPTAQ – Lot 6 133 707
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Reddition de compte finale – programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 17.2. Rencontres d'automne du réseau Biblio CQLM
 - 17.3. Jeudis en chansons 2025
 - 17.4. Projet Moi je m'implique - Souper citoyens
 - 17.5. Achat d'une tablette pour la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme
18. Demandes
 - 18.1. Demande Moisson Mauricie-Centre-du-Québec
19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation
 - 19.2. Amendement résolution #3314-07-24 – Pavage Parc Georgette-Baril
 - 19.3. Amendement résolution #3315-07-24 – Pavage Parc Georgette-Baril – mise en forme
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 9 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

Rés.3357-10-24

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 septembre 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2025-2026-2027 a été déposé le 11 septembre 2024. Une augmentation de 37.15 % du rôle d'évaluation foncière imposable est à prévoir au 1^{er} janvier 2025 ;
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a assisté au webinaire gratuit sur le survol des modifications législatives et réglementaires offert par l'ADMQ le 10 septembre ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- L'urgence du CLSC de Fortierville sera fermée les fins de semaine, et ce, pour une durée indéterminée ;

- Le 26 septembre dernier, M. Brunelle a assisté au congrès de la FQM au Centre des congrès de Québec ;
- M. Brunelle a assisté à un déjeuner-rencontre offert par le pôle d'économie sociale à Plessisville ;
- Le 3 octobre, M. Brunelle a assisté au lancement des travaux sur les priorités régionales OVT Centre-du-Québec à Nicolet.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Mme Yvette Demers a assisté à la présentation concernant les périodiques donnés par le Réseau biblio CQLM le 25 septembre ;
- Tous les élèves de l'école la Source sont venus à la bibliothèque le 18 septembre ;
- Douze enfants se sont partagé les prix de participation du club de lecture TD ;
- Mademoiselle Laurianne Massé a remporté une carte cadeau de 30\$ à la librairie Renaud-Bray offerte par le Réseau biblio CQLM à la suite de l'animation de lecture de l'heure du conte TD ;
- Il y a eu 315 prêts de livres en septembre 2024, 47 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 29 h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- Le lancement de la politique culturelle a eu lieu à Lemieux le 19 septembre dernier ;
- Les journées de la culture ont eu lieu à la salle Éric-Côté le 29 septembre dernier. Une douzaine de personnes ont assisté aux trois ateliers gratuits ;
- Le dévoilement du livre sur les Croix de chemin aura lieu à Saint-Pierre-les-Becquets le 24 octobre prochain ;
- La prochaine réunion aura lieu le 22 octobre 2024.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- L'entreprise Gestera sera responsable de la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles. Quatre lieux de collectes sont prévus, dont un à Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- La prochaine réunion aura lieu le 28 octobre 2024 à Nicolet.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Le 12 octobre prochain aura lieu une formation RCR pour les jeunes âgés de 12 à 14 ans à la salle Éric-Côté.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	2 272,52 \$
Intérêt dépôt à terme	888,19 \$
Intérêt sur arrérages	37,66 \$
Licences de chien	8,00 \$
Licences et permis	105,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	1 148,50 \$
Loyer garderie 2024-09	140,00 \$

Opérateur en eau potable – Société d’aqueduc du haut du quatrième rang	237,50 \$
Photocopies	5,00 \$
Remboursement livre perdu	25,00 \$
Subvention Emploi été Canada – Camp de jour	1 703,00 \$
Subvention MTQ – PAERRL	58 981,00 \$
Taxes municipales 2024	62 302,10 \$
Trop perçu	2 404,37 \$
Total	130 257,84 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3358-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 23 940,56 \$ ainsi que 23 939,91 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202400321	Hydro-Québec	Électricité 238, 219, 228 et 235 rue principale	1 370,78 \$
202400322	C.S.S. de la Riveraine	Commandite album des finissants 2024-2025 (Rés. :3354-09-24)	40,00 \$
202400324	Desing M3Beton inc	Acompte – table de ping-pong pour le parc Georgette-Baril (Rés. :3336-08-24)	5 794,74 \$
202400325	EMCO Corporation	Quinquillerie d’aqueduc (Rés. :3337-08-24)	576,64 \$
202400326	Mi Consultants inc.	Acompte – logiciel (Rés. :3263-05-24)	6 493,79 \$
202400327	Receveur général du Canada	DAS – septembre 2024	2 248,52 \$
202400328	Ministre du Revenu du Québec	DAS – septembre 2024	6 276,24 \$
202400329	Industrielle Alliance	RVER – septembre 2024	1 139,85 \$
		TOTAL :	23 940,56 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3359-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **122 263,51 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400330	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	150,08 \$
202400331	Excavation Denis Demers inc.	Travaux de stabilisation de la chaussée (Rés. :3258-05-24), travaux préparatoires, parc Georgette-Baril (Rés. : 3315-07-24) et pierres pour le remplacement du ponceau dans le rang	37 871,18 \$

		Saint-François-Xavier (Rés. :3257-05-24)	
202400332	Groupe Castonguay	Réparation lumière de rue – 247, rue principale	298,94 \$
202400333	Huot	Matériaux réparation bornes-fontaines	1 388,00 \$
202400334	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – octobre 2024	3 671,88 \$
202400335	CRSBP	Frais de reliure	29,39 \$
202400336	Pavage Veilleux	Travaux d'asphaltage ponceau rang Saint-François-Xavier (Rés. : 3257-05-24) et pavage parc Georgette-Baril (Rés. : 3314-07-24)	37 058,05 \$
202400337	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00\$
202400338	Pierre Carignan	Frais de déplacement – réunion RIGIDBNY	34,45 \$
202400339	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202400340	Le Sagittaire	Fourniture de bureau	75,81 \$
202400341	Matériaux Fortierville 2020 sec	Ficelle bleue pour le parc Georgette-Baril	41,94 \$
202400342	Fonds d'information	Droits de mutation	6,00 \$
202400343	Ministre des Finances du Québec	2 ^e versement de 2 – quote-part police 2024	20 996,00 \$
202400344	Covris coopérative	Quincaillerie ainsi qu'essence pour les petits moteurs	74,95 \$
202400345	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement et repas	476,48 \$
202400346	Hélène Lambert	Ménage – septembre 2024	304,50 \$
202400347	Bell mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,32 \$
202400348	Location LTR	Location d'outils pour le remplacement du ponceau dans le rang St-François-Xavier et le pavage du parc Georgette-Baril	4 938,14 \$
202400349	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – travaux parc Georgette-Baril et signalisation remplacement ponceau rang Saint-François-Xavier	703,19 \$
202400350	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement - comité culturel	18,82 \$
202400351	Atkinsréalis Canada inc.	Honoraires professionnels – travaux de réfection rang Sainte-Cécile (40%) (Rés. :3176-01-24)	965,79 \$
202400352	Pluritech Ltée	Honoraires professionnels – audit station de pompage (32%) (Rés. : 3311-07-24)	5 921,21 \$
202400353	La Capitale Assureur de l'administration	Assurance collective – octobre 2024	2 081,96 \$
202400354	Josée Demers	Remboursement frais de déplacement	69,30 \$
202400355	Mégaburo inc.	Contrat photocopieur	118,60 \$
202400356	VISA	Don Centraide Centre-du-Québec (Rés. : 3353-09-24), achat de store pour le	1 091,78 \$

		parc Georgette-Baril et café	
202400357		Salle de béton pour table de ping-pong (Rés. : 3336-08-24)	2 012,06 \$
	Desing M3Beton inc.		
202400358		10 chaudières de 50 lbs d'asphalte froide (Rés. : 3332-08-24)	747,34 \$
	PAVTECH		
	Total		122 263,51 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

14. ADMINISTRATION

14.1 **RENOUVELLEMENT SERVICE TÉLÉPHONIQUE – FIRME AVOCAT 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est satisfaite des services de Me Rino Soucy de la firme DHC Avocats ;

CONSIDÉRANT QUE DHC Avocats a transmis une offre de service pour le service de forfaits téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait pour l'année 2025 est le même que pour les années 2023-2024 ;

Rés.3360-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le renouvellement de l'offre de service avec la firme DHC Avocats et de payer les frais annuels de 400,00 \$, taxes en sus pour l'année 2025. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-412 (Honoraires – Services juridiques).

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) – VOLET ENTRETIEN**

Sous-volet : Volet entretien
Année-Code géographique : 2024-38060
Dossier : no LRA83293

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 58 981\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Rés.3361-10-24

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Jean-Marie Dionne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

15.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION

Dossier : no DRY36864-38060 (17) – 20240424-007

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Circonscription électorale de Nicolet-Bécancour

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, sur la **PROPOSITION** de monsieur Jean-Marie Dionne, il est unanimement **RÉSOLU** et **ADOPTÉ** par les conseillers présents que le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 14 050 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Rés.3362-10-24

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Quatre permis de rénovation, un permis d'installation septique et un certificat d'autorisation ont été délivrés en septembre 2024 pour une valeur de 28 147 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de septembre 2024.

16.3 DEMANDE CPTAQ – ALEXANDRE LAVOIE ET CAMILLE TOUSIGNANT

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Lavoie et Mme Camille Tousignant désire acquérir une partie du lot 6 133 735 d'une superficie de 382 m2 appartenant à M. Éric Lebel et Mme Marie-Lou Alarie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavoie et Mme Tousignant sont propriétaire du lot 6 133 775, lequel est situé au nord-est de la partie de lot faisant l'objet de la présente demande ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavoie et Mme Tousignant projettent de construire une résidence sur leurs lot #6 133 775 et aimeraient agrandir leur terrain à des fins accessoires ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Rés.3363-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande de M. Alexandre Lavoie et Mme Camille Tousignant concernant l'acquisition d'une partie du lot # 6 133 735 puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de transmettre cette résolution à la CPTAQ.

ADOPTÉE

16.4 **DEMANDE CPTAQ – LOT 6 133 707**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne possède actuellement aucune station d'épuration des eaux usées et que celles-ci sont déversées, sans traitement, dans la rivière aux Orignaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 6 133 707 afin d'y installer une station d'épuration des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard de respecter les exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et de maximiser la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la totalité du lot 6 133 707, soit 0.3591 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Rés.3364-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de transmettre cette résolution à la CPTAQ.

ADOPTÉE

17 **LOISIRS**

17.1 **REDDITON DE COMPTE FINALE RELATIVE AUX TRAVAUX ASSOCIÉS AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés en date du 6 avril 2023 pour une aide financière maximale de 98 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par l'aide financière concernant le parc municipal intergénérationnel Georgette-Baril, situés au 238, rue principale, ont été réalisés au montant de 106 513,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés ont été réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE les documents pour la reddition de comptes finale ont été dûment remplis ;

Rés.3365-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 106 513,60 \$ relatives aux travaux faits au parc municipal intergénérationnel Georgette-Baril, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepte d'assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière ;

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

ADOPTÉE

17.2 **RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT QUE les rencontres d'automne du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ont lieu le 19 octobre à Trois-Rivières ;

Rés.3366-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser mesdames Josiane Trottier et Yvette Trottier pour participer aux rencontres d'automne et de payer les frais d'inscription de 80,00 \$ plus taxes (incluant le dîner) et les déplacements s'y rattachent. Cette dépense sera prise à même les poste budgétaires #02-702-30-454 (Formation - bibliothèque) et #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

17.3 **JEUDIS EN CHANSONS 2025**

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons seront de retour en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons contribuent à la mise en valeur de la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste dans le cadre de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne 75% des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité d'engager un groupe de musique centricois francophone ;

Rés.3367-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste pour obtenir les Jeudis en chanson ;
- DE payer au minimum 25% des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 550 \$, taxes en sus ;
- DE demander une contribution maximale de 1 000 \$ à la Société St-Jean-Baptiste, représentant 75% des dépenses admissibles ;
- QUE cette dépense soit conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

17.4 PROJET MOI JE M'IMPLIQUE – SOUPER CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole de la MRC de Bécancour invite 40 citoyens par municipalité et secteur de la Ville de Bécancour pour participer à un souper citoyens pour échanger sur la participation citoyenne et l'implication ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs sont :

- D'encourager les citoyens à s'impliquer dans leur communauté ;
- Favoriser la création de liens entre les citoyens afin de contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes et à l'action bénévole ;
- Permettre aux citoyens de prendre conscience des compétences, passions et connaissances qu'ils détiennent et qu'ils peuvent partager avec leur milieu ;
- Diffuser les possibilités d'implication et de bénévolat dans leurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais sont gratuits pour les citoyens ;

Rés.3368-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard collabore avec le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour l'organisation du souper citoyens, loue gratuitement la salle Éric-Côté le 24 avril 2025 et diffuse les publicités fournies.

ADOPTÉE

17.5 ACHAT D'UNE TABLETTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat d'une tablette pour offrir une expérience enrichissante et diversifiée aux usagers de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;

Rés.3369-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder un budget de 500,00 \$ pour l'achat d'une tablette pour la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-670 (Fournitures de bureau - bibliothèque).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

18.1 DEMANDE DE FINANCEMENT – MOISSON MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Ste-Cécile-de-Lévrard qui en ont besoin ;

CONSÉDIRANT QUE Moisson Mauricie-Centre-du-Québec a fait parvenir une demande d'aide financière à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'élevant à 109,20 \$, basé sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles elle répond chaque année via le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ;

Rés.3370-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de financement de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec de 109,20 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - SECURISATION

PROJET : RÉFECTION DU RANG SAINTE-CÉCILE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

1. L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Rés.3371-10-24

POUR CES MOTIFS, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie

que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

19.2 AMMENDEMENT RÉSOLUTION #3314-07-24 - PAVAGE PARC GEORGETTE-BARIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire paver un sentier du Parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention du programme PRIMA pour le parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution #3314-07-24 – pavage parc Georgette-Baril – mise en forme le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont plus élevés que la résolution initiale ;

Rés.3372-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'amender la résolution #3314-07-24, d'accorder le contrat de pavage au parc Georgette-Baril à l'entreprise Pavage Veilleux inc. de Notre-Dame-du-Conseil et d'autoriser le paiement de 23 536,95 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

19.3 AMENDEMENT RÉSOLUTION #3315-07-24 - PAVAGE PARC GEORGETTE-BARIL – MISE EN FORME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire paver un sentier du Parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise en forme du terrain seront nécessaires avant le pavage du Parc Georgette-Baril, incluant le temps de pelle, le transport de pierres et de sables ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention du programme PRIMA pour le parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution #3315-07-24 – pavage parc Georgette-Baril – mise en forme le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont plus élevés que la résolution initiale ;

Rés.3373-10-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'amender la résolution #3315-07-24 et d'accorder le contrat pour la mise en forme du terrain nécessaire avant le pavage du Parc Georgette-Baril, incluant le temps de pelle, le transport de pierres et de sables à Excavation Denis Demers inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 9 787,40 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3374-10-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h 37.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière